

**UNHCR**United Nations High Commissioner for Refugees
Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiésCRC - 045M
Consultation générale
Planification immigration
au Québec 2024-2027UNHCR Representation in CANADA
Représentation du HCR au CANADACheffe de Bureau du HCR, Montréal
Head of Field Office, Montreala/s de CISR
Complexe Guy-Favreau, tour Est, bureau 102
200, boulevard René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1X4

Téléphone (514) 496-1637

Courriel: otis@unhcr.org

Référence: CANOT/025/23

Montréal, le 11 août 2023

Objet : Consultation générale et auditions publiques sur le cahier de consultation intitulé
La planification de l'immigration au Québec pour la période 2024-2027

Aux membres de la Commission des relations avec les citoyens du Québec,

Nous profitons de cette occasion pour partager notre point de vue et formuler quelques recommandations eu égard aux consultations publiques futures sur le plan triennal des niveaux d'immigration au Québec 2024-2027.

Mandat du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), aussi connu sous le nom de l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés, a pour mission de sauver des vies, de protéger les droits et de bâtir un avenir meilleur pour les personnes réfugiées, les populations déplacées de force à l'intérieur de leur propre pays, les personnes en demande d'asile et les personnes apatrides. Notre action vise à garantir le droit de chercher asile et de trouver un refuge sûr à tout individu qui a dû fuir la violence, la persécution, la guerre ou des catastrophes dans son pays.

Le rêve de la plupart des personnes réfugiées est de rentrer chez elles. Lorsque c'est possible, le HCR aide les personnes réfugiées à retourner dans leur pays d'origine. Si elles ne sont pas en mesure de le faire, notre travail est de trouver des opportunités viables qui leur permettront de rebâtir leur vie dans un autre pays.

Depuis sa création par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1950, le HCR a aidé des millions de personnes réfugiées et déracinées. Aujourd'hui, plus de 18 000 personnes sont à l'emploi du HCR dans 137 pays, dont le Canada (16 employés) depuis 1976, le bureau principal se situant dans la capitale canadienne. Le HCR a un seul bureau régional au pays, soit celui du Québec à Montréal.

Le personnel du HCR observe les pratiques et les politiques d'asile du Canada afin de promouvoir les normes les plus élevées en matière de protection des personnes réfugiées

Assemblée Nationale du Québec
Commission des relations avec les citoyens

et des personnes en demande d'asile. En tant qu'organisme intergouvernemental, nous travaillons en collaboration avec le gouvernement du Canada afin de mettre en œuvre des pratiques exemplaires dans le développement de systèmes d'asile dans d'autres pays. Nous cherchons aussi à promouvoir les solutions durables qui permettent aux personnes réfugiées de vivre leur vie dans la dignité et la paix.

Chaque année, le HCR réfère des milliers de personnes réfugiées qui ont besoin d'être réinstallées à un certain nombre de pays dont le Canada, un chef de file dans le domaine. 90% des soumissions faites au Canada et au Québec impliquent des personnes réfugiées qui ont des besoins de protection spécifiques (contre la torture, la détention abusive ou le refoulement vers le pays de persécution). De même, beaucoup de femmes et de filles mineures trouvent protection ici contre les abus basés sur le genre. Le Québec contribue activement à la mise en place de politiques et de pratiques exemplaires comme en témoigne la vitalité de ses quatorze régions de réinstallation et d'intégration. Le Québec investit également de façon solidaire et en partenariat dans l'accueil des personnes en demande d'asile sur son territoire, notamment pour faire face aux plus fortes hausses des récentes années.

Le HCR reconnaît l'importance de cette grande mobilisation dans l'accueil de personnes en exil forcé. En effet, sur le terrain, un réseau robuste d'organismes, d'intervenantes et d'intervenants est en action, soutenu par les fonctionnaires du Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) mais aussi en collaboration avec le personnel des ministères en charge de l'emploi, de l'éducation, de la santé et des services sociaux et autres.

État de la situation des personnes déplacées dans le monde

Selon le rapport le plus récent du HCR¹ sur les tendances mondiales, à la fin 2022, 108,4 millions de personnes étaient déplacées de force dans le monde entier à cause de persécutions, de conflits, de violences, de violations des droits humains et d'événements perturbant gravement l'ordre public. C'est aussi la plus forte augmentation d'une année à l'autre jamais enregistrée. Les conflits en cours et les nouveaux conflits ont provoqué des déplacements forcés dans le monde entier. Fin 2022, un total de 11,6 millions d'Ukrainiens étaient toujours déplacés, à l'intérieur, et à l'extérieur dans les pays voisins et au-delà. Les conflits et l'insécurité dans d'autres parties du monde se sont poursuivis ou rallumés, comme en Éthiopie, au Myanmar et en République démocratique du Congo, avec plus d'un million de personnes déracinées dans chacun de ces pays. En ce moment, le conflit meurtrier qui sévit au Soudan contraint plus de 4 millions à fuir, dont beaucoup d'enfants.

Le HCR anticipe donc une augmentation significative des besoins en matière de réinstallation de personnes réfugiées pour l'année prochaine² car plus de 2,4 millions de personnes réfugiées auront besoin d'être réinstallées, ce qui représente une augmentation de 20% par rapport à l'année 2023. Par conséquent, le HCR se fixe trois objectifs :

¹ <https://www.unhcr.org/fr/tendances-mondiales#:~:text=Fin%202022%2C%20108%2C4%20millions,perturbant%20gravement%20l'ordre%20public.>

² *Projected Global Resettlement Needs Assessment for 2024 en anglais*
Assemblée Nationale du Québec
Commission des relations avec les citoyens

l'expansion de la réinstallation, le développement de voies complémentaires et le soutien aux communautés d'accueil.³

Réinstallation des personnes réfugiées prises en charge par l'État (RPCE)

La réinstallation consiste à accueillir personnes réfugiées particulièrement vulnérables vivant dans des pays de premier asile où elles ne peuvent trouver une protection et une intégration durables et effectives. Le HCR note que cet effort de réinstallation est maintenu dans les deux scénarios proposés par la Ministre, et souhaite toutefois un rehaussement graduel des niveaux considérant l'importance de cette solution. Le HCR remarque par ailleurs que le Québec a fait beaucoup, tant au niveau gouvernemental que municipal, ainsi que dans le soutien aux organismes d'accueil pour mieux intégrer qualitativement ces personnes nouvellement arrivées.

Voies complémentaires

Compte tenu des niveaux records de personnes déplacées et des places de réinstallation insuffisantes dans le monde entier, le HCR doit examiner avec les États d'autres voies dites complémentaires pour les personnes réfugiées. Ces voies offrent une protection et des solutions durables en dehors de la réinstallation traditionnelle. Elles peuvent prendre différentes formes : les études, le parrainage privé, la réunification familiale et la mobilité de la main-d'œuvre.

- Programme d'étudiants et d'étudiantes réfugiés

Outre les universités investies depuis un certain temps dans le programme, nous avons été témoins de l'engouement des cégeps et des collèges du Québec -plus de 16 en ce moment- à l'égard de ce programme soutenu par l'EUMC (Entraide universitaire mondiale du Canada)⁴. Les témoignages des jeunes sont concluants : c'est une chance qu'on leur offre de retrouver le bonheur d'étudier, de s'épanouir, et de redonner à la société d'accueil grâce à l'appui indéfectible d'autres jeunes du Québec, des directions et des professeurs impliqués dans ce programme.⁵

-Parrainage privé/communautaire

Les programmes de parrainage privé offrent aux individus, aux groupes d'individus ou aux organisations la possibilité de parrainer des personnes réfugiées pour qu'elles viennent s'établir au pays, leur offrant ainsi une protection et un nouveau foyer. Dans le cadre du parrainage privé, les parrains et marraines prennent directement part aux efforts d'admission des personnes déplacées. Ce sont eux qui identifient, sélectionnent et soutiennent l'entrée et le séjour des personnes ayant besoin de la protection internationale.

-Réunification familiale

L'unité familiale est un droit universel. Lorsqu'elles sont contraintes de fuir leur pays d'origine, les familles réfugiées sont parfois déchirées et restent séparées pendant de longues périodes. Les États ont la responsabilité de protéger et de restaurer la vie familiale des personnes réfugiées par le biais de procédures de regroupement familial.

-Mobilité économique

Nous avons pu constater un intérêt accru de la part du Québec pour l'élargissement des voies complémentaires vers celle de la mobilité économique, c'est -à-dire que des

³ 76% des personnes réfugiées dans le monde sont accueillies dans des pays à revenu faible ou intermédiaire

<https://www.unhcr.org/fr/en-bref/qui-nous-sommes/le-pacte-mondial-sur-les-refugies> :

⁴ <https://srp.wusc.ca/fr/>

⁵ https://www.youtube.com/watch?v=X_dLHYTZKil – vidéo du HCR

personnes réfugiées pourraient se trouver un emploi au Québec grâce à leurs compétences et à leurs expériences professionnelles. Les liens avec les employeurs sont principalement établis par l'intermédiaire d'organisations partenaires à but non lucratif mais les provinces et les territoires qui ont adhéré au programme font partie intégrante des mesures prises pour s'assurer que les personnes candidates soient en mesure de présenter une demande dans leurs volets respectifs d'immigration économique. Nous espérons que le Québec accepte de résolument s'engager dans la promotion de cette option. À titre d'exemple, très récemment, une soixantaine de personnes réfugiées qualifiées se sont installées au Royaume-Uni dans le cadre du programme de mobilité économique afin de travailler dans le domaine de la santé.

Recommandations

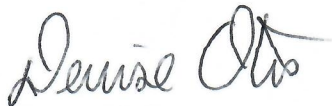
Nous espérons un élargissement de l'accès des personnes réfugiées aux solutions durables et la reconnaissance du succès de leur intégration. L'immigration humanitaire contribue concrètement aux bienfaits socio-économiques, culturels et démographiques des régions du Québec. Pour paraphraser l'écrivaine Kim Thuy : accueillir les personnes réfugiées, c'est un bon pari. Nous croyons nous aussi que l'on peut, au Québec, miser sur elles.

Nous recommandons à la Commission des relations avec les citoyens :

1. De reconnaître l'importance non seulement de maintenir mais de hausser graduellement les niveaux de réinstallation des personnes réfugiées par le biais du programme de réfugiés pris en charge par l'État;
2. De faciliter l'accès au parrainage privé car ce programme suscite beaucoup d'intérêt dans la population et offre une solution durable additionnelle pour les personnes réfugiées. Afin que ce programme puisse réaliser son plein potentiel, il serait souhaitable d'augmenter le nombre de places et d'améliorer le temps de traitement;
3. De saisir cette occasion de promouvoir la mise en œuvre d'un projet de type mobilité économique au Québec pour les personnes réfugiées qualifiées en exil qui répondent aux besoins des employeurs en main-d'œuvre dans la province.

Nous ne solliciterons pas d'audience devant le Commission des relations avec les citoyens mais nous demeurons à votre disposition pour toute question ou demande d'éclaircissements relatifs à ce qui précède.

Salutations cordiales,



Denise Otis

Cheffe du bureau du HCR à Montréal